

Les 10 engagements du CNFPT

EN FAVEUR DE

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE





François Deluga
Président du CNFPT

ÉDITO

Depuis des dizaines d'années maintenant, nous sommes alertés sur les effets de l'activité humaine sur notre environnement et sur les conséquences à la fois sur le climat et sur la biodiversité. Nous savons et nous constatons l'urgence écologique.

Les deux années de crise sanitaire que nous avons vécu ont démontré que face à un risque mondial et majeur de santé publique nos sociétés pouvaient avoir une réponse coordonnées et d'ampleur, et que l'échelon local était un élément indispensable à l'efficacité et la justesse de la réponse. Il est plus que temps de mettre la transition écologique et climatique au cœur de toutes nos politiques publiques et les collectivités territoriales ont une partie importante de la réponse entre leurs mains. C'est l'ensemble de nos réflexions, approches et décisions qu'il faut désormais penser autour de ce défi, le plus grand que l'humanité ait à affronter.

Il nous faut réaliser que la hauteur de la marche à franchir est immense et que même les collectivités qui aujourd'hui en font le plus, n'en font pas assez. Pour faire face à la crise d'avenir que connaît l'humanité, notre action doit être déterminée, franche et résolue.

Pour y arriver le local et ses acteurs doivent développer une approche systémique des changements à engager. Pour le CNFPT, il s'agit d'être à leur côté pour développer les compétences indispensables à ces évolutions. Aussi, nous engageons un saut quantitatif et qualitatif de notre offre de formation en matière de transition écologique, pour que chaque agent territorial puisse être acteur de notre capacité collective à affronter cet impressionnant défi.

Le colloque de Bordeaux de mars 2023, consacré à ce sujet, fut un temps fort de partage entre plus de 600 cadres territoriaux et au travers de plus de 70 initiatives locales. Il fut aussi et surtout l'occasion pour le CNFPT de prendre 10 engagements en faveur de la transition écologique que vous trouverez dans cette plaquette.

Parce que la transition et l'adaptation climatiques sont l'affaire de tous, vous pouvez compter sur l'engagement du CNFPT à vos côtés pour réussir la transition écologique.

TOTALEMENT ENGAGÉ
aux côtés des collectivités
territoriales, le CNFPT amplifie
sa mobilisation pour développer
les compétences indispensables
à la **TRANSITION ÉCOLOGIQUE.**

FORMER pour RÉUSSIR

En tant que premier organisme européen de formation, nous sommes convaincus qu'il faut de nouvelles compétences professionnelles pour réussir la transition écologique.

Les agents territoriaux ont déjà fait évoluer leurs pratiques pour réduire l'impact environnemental de leur activité. Le CNFPT les a accompagnés en formant aux nouvelles méthodes dans un grand nombre de domaines : bâtiment, espaces verts, propreté, achat public, etc.

Aujourd'hui de nouveaux besoins de compétences apparaissent car les collectivités territoriales renforcent leur action de transition écologique.

Toutes les politiques publiques et les 250 métiers territoriaux sont concernés. Les collectivités souhaitent des accompagnements sur mesure pour former l'ensemble de leurs agents. Les dirigeants territoriaux disent qu'ils ont besoin de nouvelles compétences pour conduire cette transition.

MOBILISER pour ACCÉLÉRER

Avec les employeurs territoriaux et ses partenaires, le CNFPT a investi ces nouvelles compétences qu'il s'agit désormais de déployer rapidement.

Cette coopération a permis de créer de nouvelles formations comme celles dédiées aux dirigeants territoriaux. De nouveaux projets sont en cours tels que le consortium de collectivités pour former les agents à l'échelle d'une région. Face à l'urgence écologique, il faut amplifier la formation tout en conservant sa qualité et son adaptation aux différents métiers. Le CNFPT s'y engage aux côtés des employeurs.

La transition écologique nécessite plus de coopérations pour continuer à inventer de nouvelles pratiques professionnelles, le CNFPT y contribuera.

De nombreuses collectivités et acteurs lancent des approches et solutions nouvelles. Pour accélérer ce mouvement, il faut multiplier les échanges et faire converger les efforts. Le CNFPT s'engage à prendre toute sa place dans cette dynamique et mobiliser l'ensemble de l'établissement.

1 MOBILISER

l'ensemble des agents territoriaux

Les 2 millions d'agents territoriaux seront accompagnés comme acteurs de la transition écologique dès 2023.

Le CNFPT mettra notamment à disposition, dès septembre 2023, un **MOOC dédié** accessible librement à tout agent territorial.

À partir de 2024, le CNFPT adressera à chaque stagiaire, en amont de sa formation, **des ressources informatives et formatives** sur la transition écologique.

2 INSCRIRE

la transition écologique dans toutes les formations d'intégration

A partir de septembre 2023, les 50 000 agents qui participent chaque année à une formation d'intégration obligatoire, suite à leur recrutement ou à leur nomination, y aborderont la transition écologique.

Le CNFPT mettra **des modules dédiés** à la transition écologique au sein de toutes les formations d'intégration (catégories A, B, C) comme actuellement pour la formation initiale des élèves de l'INET (administrateurs, ingénieurs en chef, conservateurs de bibliothèques, conservateurs du patrimoine). Ces modules seront **contextualisés par type de formation d'intégration**, avec une présentation systématique des enjeux et une forte visée opérationnelle.

3 GÉNÉRALISER

l'intégration de la transition écologique dans toutes les formations « métier »

Pour chaque formation « métier », le CNFPT aura généralisé, dans l'année 2024, l'intégration de la transition écologique dans toutes les formations concernant les pratiques professionnelles.

Tous les métiers territoriaux sont et seront impactés par la transition écologique. Le CNFPT entend prendre en compte pour l'ensemble des métiers, ces évolutions au niveau de son offre de service, y compris via des formations en situation de travail.

Quelques exemples :

- **Pour les agents des secteurs sanitaires et sociaux**, en matière de santé environnement, **d'insertion dans de nouvelles filières économiques vertes** et **d'accompagnement des populations** en situation de précarité sociale.
- **Pour les professionnels de la sécurité publique et civile**, dans les domaines de la **préservation et la lutte contre les infractions environnementales**, de **l'éco-conduite** ou des **gestes éco-citoyens**.
- **Pour les agents techniques**, en matière de **gestion durable des forêts et des espaces naturels**, des espaces verts, de **gestion raisonnée de la ressource en eau**, des **aménagement urbains et de la voirie**, des **bâtiments**, ou encore des équipements et moyens techniques.
- **Pour les métiers de l'aménagement et du développement des territoires**, sur la **sobriété foncière**, l'évolution des modèles d'aménagement, ou encore l'adaptation des territoires littoraux et de montagne aux changements climatiques.
- **Pour les métiers des domaines financiers et commande publique**, sur **l'éco-comptabilité**, les **budgets « verts »** et **l'achat responsable**.

4 FORMER

les encadrants au management des transitions

100 000 cadres territoriaux formés d'ici 3 ans. L'encadrement est en première ligne des changements à conduire dans les pratiques professionnelles des équipes.

La réussite de la transition écologique impose une approche systémique et décloisonnée qui demande des compétences spécifiques aux encadrants :

- **À compter de 2023**, en complément du cycle supérieur de la transition, proposé à l'INET, **un nouveau cycle professionnel du CNFPT : « Management de la transition écologique et sociale » sera déployé dans les 4 instituts : Dunkerque, Nancy, Angers et Montpellier.** Il vise l'opérationnalité des démarches de transition pour un transfert facilité sur les territoires.
- **Dès 2024**, les cadres territoriaux auront accès à **de nouveaux itinéraires de formation dédiés à la transition écologique**, et ce, **dans l'ensemble des délégations régionales du CNFPT**, pour une action démultipliée et davantage en proximité.
- En complément de ces offres récurrentes, le CNFPT proposera aux cadres territoriaux de nouvelles possibilités : **formations à distance sur des temps adaptés, bouquet de ressources accessibles en autonomie, échanges entre pairs, formation action de co-construction...**



5

PROPOSER

une offre de formation spécifique pour les directions des ressources humaines

Le CNFPT proposera dès 2024 une offre spécifique de formation « DRH en transition » pour construire des plans de formation adaptés à la transition écologique. L'ensemble des DRH devront, d'ici 3 ans, avoir eu l'opportunité de suivre cette formation.

Les DRH des collectivités territoriales sont au cœur des évolutions nécessaires à la transition écologique. Ils ont besoin **d'anticiper son impact sur les métiers territoriaux**. Ils doivent également prendre en compte l'évolution des organisations et des méthodes : transversalité, innovation...

Pour les aider à relever ces défis, le CNFPT leur proposera donc, une offre qui leur permettra de **construire une politique RH prenant en compte la transition écologique et de bâtir des plans de recrutement et de formation adaptés**. Cette offre aura des formats diversifiés : en présentiel, en mixte, à distance, pour toucher rapidement un maximum de DRH. adaptés, bouquet de ressources accessibles en autonomie, échanges entre pairs, formation action de co-construction...

6

RECRUTER

exclusivement des intervenants formés à la transition écologique

Au plus tard au 1er janvier 2025, tout formateur intervenant pour le compte du CNFPT devra être formé à la transition écologique.

Il est essentiel que les formateurs puissent relayer avec un maximum d'efficacité les enjeux et les leviers d'actions de la transition écologique auprès de tous les stagiaires.

- A ce titre, le CNFPT proposera **aux intervenants en régie directe des modules de formation à la transition écologique**. Cette dynamique commencera dès 2023 pour les intervenants des formations d'intégration et se généralisera ensuite.
- **Les marchés de formation passés par le CNFPT comprendront également des dispositions exigeant que les intervenants retenus soient formés à la transition écologique.**

7

ORGANISER des événementiels nationaux et régionaux dédiés

Dès 2023, des événementiels réguliers seront organisés sur la transition écologique tant au niveau régional que national, tant en présentiel qu'en distanciel.

Ces évènements donneront une forte visibilité à l'enjeu de la transition, favoriseront les échanges d'expériences et la mise en réseau des acteurs. Ils permettront également aux acteurs locaux de prendre la parole sur ce sujet. Les universités de l'innovation publique territoriale, organisées par le CNFPT depuis 2016 pour promouvoir de nouvelles façons de conduire l'action publique locale, en feront leur thème central en juillet prochain. D'autres évènements, de portée nationale et locale, et ouverts à tous les acteurs concernés, agents territoriaux ou non, seront proposés sur tout le territoire.

8

CONTRIBUER à la dynamique des acteurs nationaux et locaux

Le CNFPT apportera, dès 2023, une contribution active, notamment à travers l'ensemble de ses partenariats, pour favoriser la mise en réseau des acteurs (collectivités, Etat, associations, etc.) intervenant au niveau de la transition écologique.

Dès 2023, tous les partenariats nationaux conclus par le CNFPT comporteront un volet transition écologique. La transition écologique sera également au cœur des contrats signés avec les collectivités sur le déploiement de l'offre de services. Il s'agit en l'occurrence de favoriser la programmation de formations spécifiques à la transition écologique, mais aussi et surtout de poser les conditions de sa prise en compte, de façon transversale, dans l'ensemble des formations et en situations de travail. Enfin, la e-communautés « transition écologique » qui compte déjà plus de 6000 membres sera développée.

9 DEVELOPPER

des modalités de stages exemplaires

Dès 2024, le CNFPT organisera ses formations au plus près des stagiaires et le recours aux formations à distance sera proposé pour faciliter l'accès à la formation des stagiaires les plus éloignés géographiquement.

- Dès 2024, afin de limiter l'impact carbone, la majorité de l'offre de formation (formations métiers, formations d'intégration et préparations au concours) sera accessible pour tous les agents à moins de 50 km.
- En parallèle, le CNFPT continuera de proposer des formations à distance ou mixtes en fonction des besoins.
- Au plus tard en 2025, lorsqu'un stagiaire recherchera une formation via le site internet du CNFPT, il sera orienté vers celle la plus proche de sa résidence quelle que soit la limite administrative de sa région.
- En parallèle, le CNFPT amplifiera ses actions en matière d'alimentation responsable dans ses restaurants accueillant les stagiaires.

10 CONSTRUIRE

un CNFPT totalement engagé sur la transition écologique

Le CNFPT entend faire, dès 2024, de ses 1300 élus et 2500 agents des ambassadeurs de la transition écologique. Il entend également agir en matière d'achat responsable, de consommation d'énergie, d'eau et d'informatique frugale.

- Le CNFPT proposera à l'ensemble de ses élus et agents des modules de formation interne et des temps d'échanges dédiés à la transition écologique.
- En matière d'achats, le CNFPT mettra, dès 2024, en œuvre la loi Climat et résilience, anticipant de 2 ans l'échéance d'août 2026.
- En matière de bâtiment, le CNFPT vise 40% de réduction de sa consommation énergétique dans les locaux dont il est propriétaire, dès 2027, soit trois ans avant l'échéance de 2030.
- En matière d'informatique, une frugalité numérique sera recherchée dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma directeur des systèmes d'information.

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01

WWW.CNFPT.FR -  **@CNFPT** -  **@centrenationaldelafonctionpubliqueterritoriale** -  **@CNFPT**